

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05260

Numéro SIREN : 878 096 379

Nom ou dénomination : A agency

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2023 sous le numéro de dépôt 27334

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciauxFormulaire ECI 2031
pour 2022

(Cocher la ou les cases correspondantes)

exercice ouvert le	01/01/2021	Régime simplifié d'imposition	x	ou réel normal	
clos le	31/12/2021	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage			

A IDENTIFICATION

nomination de l'entreprise :	SASU AAGENCY	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :	52 RUE ALEXANDRE DUMAS 93230 ROMAINVILLE
adresse de l'entreprise :	21 ROUTE DE BORDEAUX 33950 LEGE CAP FERRET	Mél :	
si :			
téléphone :			
REN	8 7 8 0 9 6 3 7 9		
éciser l'ancienne adresse en cas de changement :			

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

cf. notice, page 3)

Col. 1

Col. 2

Résultat fiscal	Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	8 9 0 9
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		

Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....)	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b).....	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d	

Total

8 9 0 9

Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)

8 9 0 9

bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé

et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI

f

Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers		à court terme et à long terme exonérées		à long terme imposables à 12,8 %	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI)		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies, (151 septies A et 238 quinquies)	

Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies		ZRR art. 44 quinquies		Zone franche d'activité art.44 quaterdecies		Autres dispositifs	
ZFU art. 44 octies et 44 octies A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies					
conération ou abattement atique	➔	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel			
ation pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)							

BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

a - BÉNÉFICE

b - DÉFICIT

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance			
Moins-values à court terme (art 39 duodécies)		PV nettes à long terme imposable à 12,8 %	
		Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel	

Régime des sociétés de personnes

Régime réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

Comptabilité informatisée

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné	(Cocher la case correspondante)	ECF	Désignation du prestataire :
Nom et coordonnées du CGA/OMGA			Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné	
D'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné			Identité du déclarant :	
M Expertise Rue de Silly 100 BOULOGNE BILLANCOURT 46 05 23 14 09 58 02 69 35			Lieu: LEGE CAP FERRET Date: 06/06/2022 Qualité et nom du déclarant: ATHEA BRUNO Signature:	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité
(associé, associé-gérant, etc.)
des associés, personnes physiques ou morales

①

1

BIC "B" ou
BIC non profes-
sionnels
"M" ②

2

Quote-part du bénéfice ou du
déficit ③ à prendre en considération
pour le calcul de la base d'imposition
à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle-
ment à l'impôt sur les sociétés

3

Quote-part des
plus-values imposables
au taux réduit

4

ÉTAT ANNEXE

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Exercice

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant les DSN de 2021 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.
Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables

Valeur réévaluée

Prix d'acquisition

Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

Bénéfice

Déficit

Locations meublées non professionnelle déjà soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux

Autres locations meublées non professionnelles

Location gérance

Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon

Autres BIC non professionnels

Résultat avant imputation des déficits antérieurs

à reporter case 7a

à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise										SASU AGENCY										Néant										*																																							
Adresse de l'entreprise										21 ROUTE DE BORDEAUX										33950 LEGE CAP FERRET																																																	
Numéro SIRET *										87809637900010																																																											
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										16																																							
																				Exercice N clos le										31122021										Exercice N-1 clos le										31122020																			
										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																													
										1										2										3										4																													
ACTIF																																																																					
Immobilisations incorporelles										010										012																																																	
Fonds commercial *																																																																					
Autres *										014										016																																																	
Immobilisations corporelles *										028										030										1800										2700										3600																			
Immobilisations financières * (1)										040										042										500																																							
Total I (5)										044										048										1800										3200										3600																			
STOCKS										050										052																																																	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *																																																																					
Marchandises *										060										062																																																	
Avances et acomptes versés sur commandes										064										066																																																	
Créances (2)										068										070										16900										16900										1900																			
Clients et comptes rattachés*																																																																					
Autres * (3)										072										074										1499										1499										0																			
Valeurs mobilières de placement										080										082																																																	
Disponibilités										084										086										160										160										8811																			
Charges constatées d'avance *										092										094																																																	
Total II										096										098										18559										18559										10711																			
Total général (I+II)										110										112										1800										21759										14311																			
PASSIF																																																																					
																														Exercice N NET										1										Exercice N-1 NET										2									
Capital social ou individuel *										120										120										1000										1000																													
Ecart de réévaluation										124										124																																																	
Réserve légale										126										126																																																	
Réserves réglementées*										130										130																																																	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131										132																																																	
Report à nouveau										134										134																																																	
Résultat de l'exercice										136										136										(8909)										6676																													
Provisions réglementées										140										140																																																	
Total I										142										142										(7909)										7676																													
Provisions pour risques et charges										154										154																																																	
Total II										154										154																																																	
Emprunts et dettes assimilées										156										156																																																	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164										164																																																	
Fournisseurs et comptes rattachés *										166										166										1194																																							
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :										169										172										15096										28474										6635																			
Produits constatés d'avance										174										174																																																	
Total III										176										176										29668										29668										6635																			
Total général (I + II + III)										180										180										21759										21759										14311																			
REVENUS																																																																					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193										(4) Dont dettes à plus d'un an										195																																							
(2) Dont créances à plus d'un an										197										(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182										500																													
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs										199										(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 1
Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	12 500	16 798
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	12 500	16 798
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	8 636	9 222
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 081	244	1 081	
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254	900	900
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	10 792	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	21 409	10 122
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(8 909)	6 676
Produits financiers (III)				280		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(8 909)	6 676
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 8 909
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions	Entreprise nouvelle (44, sexies)	986				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981				
	Divers dont ZFANG (44 quaterdecies)	345				350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354 8 909
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372 8 909

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SASU AGENCY

31/12/2021

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : SASU AAGENCY

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 500	472		474		476	4 500	4 500
Immobilisations financières		480		482	500	484		486	500	500
TOTAL		490	4 500	492	500	494		496	5 000	5 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	900	562	900	564		566	1 800
TOTAL		570	900	572	900	574		576	1 800

III	PLUS-VALUES MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12.8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU AGENCY

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 500
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	39
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SASU AAGENCY

31/12/2021

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : SASU AAGENCY		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 7 8 0 9 6 3 7 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AGENCY

ADRESSE (voie) 21 ROUTE DE BORDEAUX

CODE POSTAL 33950 VILLE LEGE CAP FERRET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ATHEA Prénom(s) BRUNO

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 261161 N° Département 94 Commune SAINT MAURICE Pays

Adresse : N° 52 Voie RUE ALEXANDRE DUMAS

Code postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AAGENCY
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1.000 euros
Siège social : 21 RTE DE BORDEAUX 33950 LEGE-CAP-FERRET
RCS NANTERRE : 878 096 379

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2022

Le vingt-deux juin de l'an deux mille vingt de deux à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur ATHEA BRUNO, propriétaire de 100 actions, ci 100 actions ;

Total des parts des associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur ATHEA BRUNO, en qualité d'actionnaire, préside la réunion.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus à la gérance ;
 - Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
 - Questions diverses
- Pouvoir en vue des formalités.



Puis Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître une perte 8.909 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 8.909 euros.

- Report à nouveau : 8.909 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	NEANT	NEANT	NEANT
Année N-2	NEANT	NEANT	NEANT
Année N-3	NEANT	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 0 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MF

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide de ne pas allouer de rémunération à la présidence pour l'exercice clos au 31/12/2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

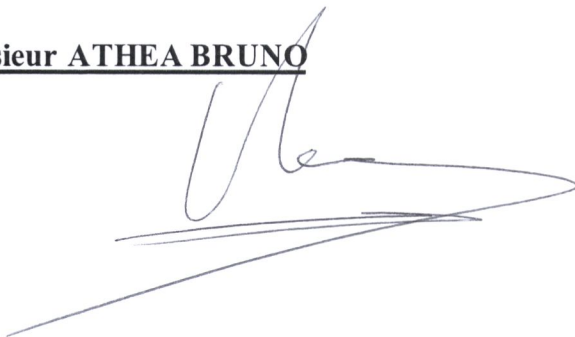
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente.

Monsieur ATHEA BRUNO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line extending downwards and to the left.